AMICE Insights

Juin 2018 | Numéro 6

Sarah Goddard
Secrétaire générale
de l'AMICE

Dans ce numéro

Promotion
Plaidoyer
Assistance
Autres actualités
Calendrier

Chers membres de l'AMICE,

Comme vous le constaterez à la lecture de cette édition de l'AMICE Insights, notre travail lié aux dossiers des institutions européennes affectant vos activités est toujours aussi intense. Dans cette édition, vous trouverez une quantité d'informations récentes concernant la distribution, la numérisation, la convergence des pratiques de surveillance, la proportionnalité, les pensions, le RGPD, les FinTech, 'économie sociale, le test 2018 de résistance de l'assurance, l'information prudentielle sous Solvabilité II, la révision 2018 du cadre Solvabilité II, la revue de la directive sur l'assurance automobile, les propositions relatives aux normes comptables IFRS 17 et l'union des marchés des capitaux. Tous ces dossiers mobilisent l'énergie de l'AMICE afin que les préoccupations de notre secteur et les répercussions des propositions législatives sur les mutuelles et coopératives européennes d'assurance soient dûment communiquées, comprises par les décideurs politiques et prises en compte dans le texte final des exigences européennes.

Pour accomplir efficacement sa mission, l'AMICE sait qu'il est primordial d'être en connexion avec vous, de recevoir directement vos observations sur les difficultés et obstacles rencontrés dans votre parcours d'entreprise, et de travailler avec vous pour élaborer des solutions. Le Congrès de Stockholm nous a réunis sous le thème des «*Mutuelles en connexion*» et nous a donné l'occasion d'explorer ces connexions, ainsi que les valeurs et le rôle de notre secteur pour les individus, les communautés, les entreprises et la société.

Par nature, notre activité est empreinte de modestie. En observant et écoutant les membres de l'AMICE dans la salle de conférence, je me suis dit que nous posons parfois un regard trop modeste sur notre secteur. Lors du Congrès, nous avons présenté une étude détaillée sur le secteur européen de l'assurance mutuelle et coopérative. Je veux bien sûr parler du rapport *«Facts and figures: Mutual and cooperative insurance in Europe Vol. 2»,* réalisé depuis longtemps en collaboration avec l'ICMIF. Les informations contenues dans cette étude attestent de la valeur immense de notre secteur dans le contexte européen et montrent à quel point la stabilité et la durée de la relation avec les assurés a été déterminante pour le développement et le renforcement des entreprises membres de l'AMICE face à la forte instabilité économique que connaît l'Europe depuis la fin de la dernière décennie. Nous avons en effet de quoi être fiers: nous incarnons la sécurité en période de turbulence et la vision de long terme qui est la nôtre correspond aux aspirations européennes actuelles en matière de pensions et de durabilité. La prochaine étape importante pour l'AMICE est de définir la meilleure façon d'agir pour l'avenir.

Au cours des prochains mois, le Conseil d'administration et la taskforce Stratégie va passer en revue le travail réalisé par le Secrétariat pour traduire notre volonté de représentation et de soutien des membres dans la stratégie 2019-2024 de l'AMICE. Nous voulons rester une association souple, pertinente et réactive, qui vous offre la possibilité de vous engager dans notre action et qui vous inspire de la fierté. À l'image de Bruxelles qui est vue comme le cœur battant de l'Europe, l'ambition de l'AMICE est d'être, grâce à la force vive de ses membres, le cœur battant de l'assurance mutuelle et coopérative en Europe.

Sarah Goddard

Secrétaire générale de l'AMICE

amice
L'AVANTAGE MUTUEL

Promotion

Congrès

Début juin, dans une atmosphère largement ensoleillée et toujours chaleureuse, le sixième Congrès de l'AMICE s'est déroulé à Stockholm, accueilli par Folksam et Länsförsäkringar, membres suédois de l'AMICE.

Les deux journées de partage de connaissances et de réseautage, émaillées de présentations et débats animés, ont été entrecoupées par un programme social très apprécié des 175 participants. Les diapos des présentations sont disponibles sur la page «Programme» du site web du Congrès www.amicecongress.eu.

La chaîne télévisée AM Best TV, partenaire du Congrès, a interviewé plusieurs orateurs et membres de l'AMICE présents au Congrès. Pour revoir ces interviews, suivre ce lien.

En ligne avec les engagements de l'AMICE en matière de durabilité, l'événement a fait l'objet d'une «compensation climat» via Vi Agroforestry, comme proposé par Länsförsäkringar et Folksam. Dans cette même optique, une appli Congress a remplacé tous les documents papier traditionnellement distribués. Grâce à cette appli, les participants ont eu accès depuis leur smartphone au programme de la conférence, aux biographies des orateurs, aux itinéraires et aux diverses informations liées à l'événement. L'appli Congress a également permis une participation active du public puisqu'elle offrait la possibilité de poser des questions et de répondre à des sondages durant les sessions. L'appli permettait aussi aux participants de remettre leur évaluation du Congrès et ceux qui ne l'ont pas encore remise sont invités à le faire via l'application.

L'AMICE remercie Folksam et Länsförsäkringar d'avoir fait de ce Congrès un événement mémorable. Les préparatifs du prochain Congrès de l'AMICE sont déjà lancés: il se déroulera à Bilbao du 10 au 12 mai 2020 et sera accueilli par Seguros Lagun Aro S.A., membre espagnol de l'AMICE.

Réunion du groupe de travail Communications

Le groupe de travail Communications s'est réuni en mars et en avril — respectivement en ligne et dans les locaux de l'AMICE à Bruxelles — pour faire le point sur les préparatifs du Congrès de Stockholm. Les membres du groupe ont collaboré à la finalisation de divers éléments du Congrès — notamment le programme, le parrainage et les activités de communication — et ont apporté une aide importante au Secrétariat.

Parallèlement à ce projet, le groupe de travail a fourni des conseils pour la promotion du rapport *«Facts and figures: mutual and cooperative insurance in Europe Vol 2»*, la publication conjointe de l'AMICE et de l'ICMIF sur l'évolution juridique et statistique du secteur européen de l'assurance mutuelle et coopérative. Le rapport a été présenté lors du Congrès.

La prochaine réunion aura lieu en septembre à Bruxelles.

Si vous souhaitez intégrer le groupe de travail Communications, nous vous invitons à contacter Tatiana Paraskeva.

Réunion du groupe de travail Promotion

Le groupe de travail Promotion a été constitué en 2014, avec pour mission de rechercher et définir les messages à transmettre par l'AMICE aux parties prenantes et d'identifier les réussites remarquables ou le positionnement unique du secteur pour en extraire un message fort à diffuser.

Dans le cadre de l'objectif de rationalisation des activités de l'AMICE pour atteindre une efficacité maximale, la Secrétaire générale a examiné les activités de promotion et a proposé au Comité exécutif la fusion du groupe de travail Promotion avec le groupe de travail Communications. Le Comité exécutif a favorablement accueilli l'idée et les activités de promotion relèvent désormais de la mission du groupe de travail Communications. L'AMICE remercie tous ceux qui ont contribué aux travaux et réussites du groupe de travail Promotion ces quatre dernières années.

Publication du rapport «Facts & Figures»

La publication phare de l'AMICE, ***«Facts and figures: Mutual and cooperative insurance in Europe Vol 2»***, imposante étude sur le secteur européen de l'assurance mutuelle et coopérative, a été présentée en juin au Congrès de Stockholm. La publication est disponible pour téléchargement sur le site web de l'AMICE, gratuitement. En conformité avec les engagements de l'AMICE en matière de durabilité, elle est disponible uniquement en format électronique. Cette publication est le fruit d'un projet collaboratif de l'ICMIF et de l'AMICE visant à actualiser l'édition publiée par l'AMICE en 2012 (couvrant la période 2004-2008).

Le rapport analyse les données concernant l'assurance mutuelle et coopérative dans 28 États membres de l'UE et 4 pays de l'AELE sur la période 2007-2015. Cette étude longitudinale du marché européen de l'assurance mutuelle et coopérative a pour but de sensibiliser et informer les parties prenantes et de soutenir les activités de plaidoyer de l'AMICE. Les recherches juridiques et la gestion du projet ont été assurées par l'AMICE, tandis que l'ICMIF a effectué les recherches et analyses statistiques.

Bien que les données statistiques portent sur les années 2007 à 2015, les éléments juridiques du rapport reflètent la situation des systèmes nationaux

depuis Solvabilité II et donc actuellement appliqués en Europe.

Publication ICMIF - AMICE | European Market InSights 2016

L'ICMIF et l'AMICE ont publié le rapport *Market InSights: Europe 2016,* qui a été présenté en juin lors du congrès de l'AMICE. Le rapport présente les statistiques les plus récentes sur le secteur européen de l'assurance mutuelle et coopérative. Pour les assureurs mutuels et coopératifs européens, 2016 fut une nouvelle année record en termes de volumes de primes et d'actifs détenus, malgré Solvabilité II et d'autres facteurs pesant sur l'évolution des primes dans la région.

La publication est accessible aux membres, en version française et anglaise sur le site web de l'AMICE.

Rapport annuel de l'AMICE

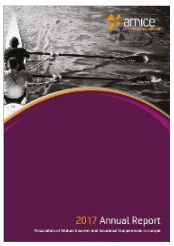

Le rapport annuel 2017 de l'AMICE a été présenté lors du Congrès de l'AMICE. Il met en lumière les accomplissements de l'Association au cours des dix dernières années et présente les activités et événements clés de 2017. La publication est accessible en suivant ce lien.

CELEBRATING

10 years amice

Plaidoyer

Affaires réglementaires | Réunion du groupe de travail

Le groupe de travail Affaires réglementaires s'est réuni à Bruxelles le 19 avril pour discuter de la carte des priorités de plaidoyer et de l'évolution des principaux dossiers en cours. Parmi les autres thèmes abordés figuraient la distribution d'assurances, la protection des données, le plan d'action européen sur la finance durable, le plan d'action européen pour les technologies financières, l'économie sociale et le dialogue social. La prochaine réunion aura lieu le 20 septembre à Bruxelles.

Directive sur la distribution d'assurances (DDA)

Report de la date d'application des mesures de transposition de la DDA

Le 1er mars, le Parlement européen a voté en faveur du report de la date de mise en œuvre de la DDA. Le 19 mars, le texte reportant les dates d'application et de transposition a été publié au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres doivent transposer la DDA en droit national au plus tard le 1er juillet 2018. Les entreprises d'assurance devront se conformer aux dispositions de la DDA à partir du 1er octobre 2018.

Étude de la Commission européenne sur les obstacles aux activités de distribution

La Commission européenne a publié une étude sur les services financiers pour les consommateurs. L'étude identifie les obstacles encore rencontrés dans l'Union européenne par les consommateurs pour l'achat d'une assurance-vie couplée à un produit d'investissement ou la souscription à un plan d'épargne retraite privé. L'étude montre également le rôle des législations européennes, telles que le règlement PRIIPs et la DDA, récemment entrées ou sur le point d'entrer en application. Comme suite à cette étude et dans le cadre de son plan d'action pour les technologies financières, la Commission est en train d'examiner le paysage actuel des interfaces numériques qui aident les particuliers à trouver des produits d'investissement appropriés à bon rapport coût/efficacité sur les marchés des capitaux de l'UE. Fin juin, la Commission a organisé une audition publique afin d'explorer des pistes qui permettraient d'améliorer la situation.

Surveillance européenne

Audition publique au Parlement européen sur la réforme des AES

La commission parlementaire des affaires économiques et monétaires (ECON) a organisé une audition publique sur la réforme du système européen de surveillance financière (SESF), dont fait partie l'EIOPA. L'objectif était de recueillir les commentaires de parties prenantes et d'experts sur l'impact et les conséquences pratiques des modifications proposées pour le SESF. Le projet de rapport de la commission ECON est attendu en juin et le vote pourrait intervenir en septembre.

Plan EIOPA 2018-2019 pour la convergence des pratiques de surveillance

L'EIOPA a publié son plan 2018-2019 pour la convergence des pratiques de surveillance applicables au secteur de l'assurance. Le plan est spécifiquement axé sur la surveillance des règles de conduite des entreprises. L'EIOPA a défini trois domaines prioritaires: la mise en œuvre d'une culture commune en matière de surveillance et l'application de la proportionnalité; le traitement des risques liés au marché intérieur et à l'égalité des conditions de concurrence, susceptibles d'entraîner un arbitrage prudentiel; et la surveillance des risques émergents (risques liés à l'informatique, Insurtech, Brexit). L'EIOPA a également fixé les prochaines étapes de sa stratégie pour la surveillance des règles de conduite des entreprises.

EIOPA - Groupes de parties concernées | Représentation des mutuelles

L'EIOPA a lancé un appel à manifestation d'intérêt à devenir membre de ses groupes de parties concernées du secteur de l'assurance, l'IRSG (Insurance and Reinsurance Stakeholder Group) et l'OPSG (Occupational Pensions Stakeholder Group). L'AMICE a été invitée à informer ses membres du fait que trois membres de l'IRSG devront être des représentants des secteurs de l'assurance et de la réassurance mutuelle/coopérative. L'AMICE a appuyé plusieurs candidats pour l'IRSG et espère développer une collaboration étroite avec les membres de ce groupe dès le commencement des travaux en septembre.

Pensions

Réunion du groupe de travail

Le 8 juin, le groupe de travail Pensions a tenu une réunion en ligne pour discuter des récents développements concernant la proposition de règlement relative à un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP). Les membres du groupe ont également échangé des informations sur leurs marchés nationaux respectifs et le Secrétariat a présenté une synthèse du document de position de la GFIA «Older and wiser – Solutions to the global pension challenge» et du rapport de la Commission sur l'adéquation des retraites.

Évolution de la proposition de règlement relatif l'épargne-retraite individuelle

Le 19 mars, la commission parlementaire européenne des affaires économiques et monétaires (ECON) a tenu un débat sur le PEPP et le traitement fiscal des produits d'épargne-retraite individuelle. L'objectif était de discuter du projet de rapport sur la proposition de règlement relatif au PEPP, rédigé par la rapporteure Sophia in 't Veld (NL, ALDE).

Le 24 avril, la commission parlementaire européenne du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) a discuté de la proposition de la Commission européenne relative au PEPP. Les discussions ont essentiellement porté sur la portabilité, le changement de fournisseur et la sécurité. Il a été estimé que l'EIOPA devrait être l'autorité compétente pour autoriser les PEPP, mais que la compétence de surveillance devrait être attribuée aux autorités nationales.

La veille du débat de la commission IMCO, la Présidence du Conseil de l'UE a publié le deuxième texte de compromis sur la proposition relative au PEPP. Les États membres ont estimé que le PEPP devrait être soumis à la législation sectorielle pertinente (c'est-à-dire la directive Solvabilité II). Contrairement à la proposition initiale de la Commission, ce sont les États membres, et non les fournisseurs de PEPP, qui seraient tenus de garantir l'ouverture de sous-comptes.

Fin mai, la commission ECON a eu un débat sur la proposition législative de la Commission et le traitement fiscal des produits d'épargne-retraite individuelle, dont le PEPP. Plus de 900 amendements ont été déposés, les plus grandes différences apparaissant dans ceux concernant l'autorisation du PEPP, les options d'investissement pour le PEPP de base, les prestations, les fournisseurs éligibles et la création de compartiments. Le lendemain, les rapporteurs fictifs se sont accordés sur les amendements de compromis. Le vote de la commission ECON est attendu pour la mi-juillet et la présentation en séance plénière aura lieu le 10 décembre.

Les fonds de pension dans l'union des marchés des capitaux

Le Secrétariat de l'AMICE a participé à une conférence organisée par le centre de réflexion Bruegel sur les fonds de pension dans l'union des marchés des capitaux. Steve Ryan, chef adjoint de l'unité Assurances et Pensions de la Commission européenne (DG FISMA) a présenté la proposition phare de la Commission sur le PEPP et notamment les points les plus controversés de la proposition: la fiscalité, l'option d'investissement par défaut, la portabilité transfrontière, la phase de versement, les fournisseurs éligibles et le rôle de l'EIOPA.

Prorogation de la période transitoire pour l'application de Solvabilité II aux IRP.

La Commission européenne n'a pas encore décidé de proroger ou non la date d'application de certains éléments de Solvabilité II aux institutions de retraite professionnelle. Elle a publié un rapport sur l'application du titre III de la directive Solvabilité II et, plus précisément, sur le contrôle des entreprises d'assurance/de réassurance appartenant à un groupe et l'évaluation de la période transitoire prévue pour les activités de fourniture de retraite professionnelle exercées par les entreprises d'assurance-vie.

La directive Solvabilité II exempte ces activités de l'application intégrale des dispositions concernant le capital de solvabilité requis (CSR) pendant une période transitoire. Par voie de modification de la directive Solvabilité II, la directive IRP II a prolongé cette période transitoire jusqu'à fin 2022, au lieu de fin 2019.

Le rapport de la Commission prévoit une décision concernant l'éventuelle prorogation de la période transitoire prévue pour les IRP peu avant cette

échéance. En cas de prorogation, une proposition législative serait présentée avant fin 2022.

Décision de l'EIOPA concernant les statistiques européennes sur les pensions

En avril, l'EIOPA a publié sa décision concernant la communication d'informations sur les pensions professionnelles. L'EIOPA y définit un cadre unique pour les informations régulières demandées sur les pensions professionnelles aux autorités nationales pour un suivi efficace de l'évolution du secteur européen des pensions professionnelles et de son impact sur la stabilité financière.

Protection des données

Communication de la Commission aux dirigeants de l'UE

Dix jours avant l'entrée en vigueur (le 25 mai) du règlement général sur la protection des données, la Commission européenne a présenté une série de mesures concrètes que les dirigeants européens peuvent prendre pour protéger la vie privée des citoyens. La Commission invite les dirigeants européens à veiller à ce que les autorités nationales mettent en place sans tarder l'ensemble des mesures encore nécessaires pour se préparer à l'application des nouvelles règles dans tous les États membres.

Carte de services électronique

La commission IMCO rejette les propositions de la Commission

Lors de sa réunion du 21 mars, la commission parlementaire européenne du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) a rejeté la proposition de la Commission visant à introduire une carte de services électronique européenne pour la fourniture de services transfrontaliers. Elle n'a toutefois pas été jusqu'à proposer le rejet de la proposition en plénière par l'adoption d'un rapport. Les députés ont donc gardé l'option de tout reprendre ultérieurement ou d'attendre la position du Conseil de l'UE avant de décider de la suite à donner.

Numérisation

Plan d'action européen pour les technologies financières

Le 8 mars, la Commission européenne a enfin publié son plan d'action pour les technologies financières. Compte tenu de l'évolution rapide du secteur des technologies financières, la Commission tient à ne pas surréglementer ce domaine. Le plan d'action se limite donc à une proposition législative sur le financement participatif (crowdfunding) et à des mesures non contraignantes («soft law»). Il est articulé autour de trois axes visant à permettre aux modèles d'entreprise innovants de se développer, à soutenir l'innovation technologique et à renforcer les cadres de sécurité et de résilience. La Commission a également annoncé son intention de présenter un plan d'action répertoriant les bonnes pratiques en matière de sas réglementaires et d'organiser des ateliers pour améliorer le partage des informations en matière de cybersécurité.

Conférence du Parlement sur l'avenir numérique

Une conférence de haut niveau «Bâtir notre avenir numérique: le défi de la révolution numérique» s'est tenue au Parlement européen le 25 avril. Députés européens, experts, dirigeants politiques, représentants de l'industrie, géants de la technologie et autres parties prenantes ont discuté des défis et opportunités pour les Européens dans une société numérique et examiné diverses pistes pour mobiliser les investissements, encourager l'innovation et garantir que l'économie des plateformes en ligne bénéficie aux entreprises et aux consommateurs.

Intelligence artificielle (IA): la Commission européenne fixe des lignes directrices en matière d'éthique

La Commission européenne a présenté une série de mesures visant à mettre l'intelligence artificielle (IA) au service des citoyens européens et à stimuler la compétitivité de l'Europe dans ce domaine. La Commission propose une approche en trois volets pour accroître les investissements publics et privés dans l'IA, se préparer aux changements socio-économiques et établir un cadre éthique et juridique approprié. Cette initiative répond à la demande des dirigeants européens de définir une approche européenne en matière d'IA.

Paquet relatif au droit des sociétés

Le 25 avril, la Commission européenne a publié une proposition qui définit des procédures communes à l'échelle de l'UE afin de permettre aux entreprises de se déplacer d'un pays de l'UE vers un autre, de fusionner ou de se scinder en deux nouvelles entités ou plus dans un contexte transfrontière. La Commission a également proposé de nouvelles règles en vertu desquelles il sera plus facile de procéder en ligne à l'immatriculation des sociétés, à la création de succursales ou à la communication de documents au registre du commerce.

Économie sociale

Taskforce de la Commission européenne

En avril, l'AMICE a accueilli une réunion organisée par Social Economy Europe (SEE), l'organisation sectorielle dont l'AMICE est membre, afin de discuter avec la taskforce de la Commission européenne — dirigée par Ulla Engelmann (responsable de l'unité Clusters, économie sociale et entrepreneuriat, DG GROW) — et des représentants d'autres services de la Commission (DG FISMA, EMPL, RTD, CNECT, NEAR et DEVCO) de la future politique en matière d'économie sociale. Lors de cette réunion, des représentants de l'Espagne et de la Suède ont

expliqué le rôle majeur de l'économie sociale dans leur région.

Audition publique à l'Intergroupe Économie sociale au Parlement européen

Le 11 avril, l'Intergroupe Économie sociale au Parlement européen a organisé, dans les bureaux du CESE, une audition publique sur le thème «Une nouvelle génération de politiques publiques pour l'économie sociale». Les régions espagnoles du Pays basque, de Navarre et de Murcie ont souligné l'importance de l'économie sociale pour leur région, notamment en termes de création d'emplois de qualité et d'innovation. Ulla Engelmann (responsable de l'unité Clusters, économie sociale et entrepreneuriat, DG GROW) a également souligné la nécessité de sensibiliser les citoyens à l'importance de l'économie sociale.

Conférence de haut niveau sur l'économie sociale

Le Secrétariat de l'AMICE a participé à la conférence de haut niveau «L'économie sociale - pour une UE de l'économie durable et de la cohésion sociale», organisée à Sofia les 16 et 17 avril par la Présidence bulgare du Conseil de l'UE. Lors de cette conférence, décideurs et représentants d'États membres de l'UE, d'entreprises du secteur de l'économie sociale et de la société civile ont partagé leurs expériences et bonnes pratiques et ont discuté des priorités et de l'avenir de l'économie sociale à l'échelle régionale et européenne.

Assemblée générale de Social Economy Europe

Social Economy Europe a tenu son Assemblée générale le 17 avril à Sofia. Il a été discuté des propositions à soumettre à la Commission européenne pour le futur plan d'action européen pour l'économie sociale. Il a également été décidé que tous les membres de SEE enverront leur candidature pour être membre du groupe d'experts de la Commission sur l'économie sociale et les entreprises sociales (précédemment dénommé GECES). Le mandat de membre du Conseil d'administration de SEE assuré par la Secrétaire générale adjointe de l'AMICE a été renouvelé.

Dialogue social

Réunion du groupe de travail CDSSA

L'AMICE est un des trois partenaires sociaux (côté employeurs) du Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances (CDSSA) et a assisté à ce titre à sa réunion plénière du 23 avril. Deux membres de l'AMICE, Reale Mutua et MAIF, ont présenté des exemples de bonnes pratiques en matière de télétravail et de flexibilité du temps de travail. Le groupe de travail a également discuté d'une proposition de déclaration commune sur l'impact de la surréglementation sur les travailleurs et du suivi à donner à la déclaration commune sur la numérisation.

Durabilité

Réponse de l'AMICE à la consultation sur la stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique

Le 1er mars, l'AMICE a remis sa réponse à la consultation de la Commission «Évaluation de la stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique».

L'évaluation devrait être terminée fin 2018.

Plan d'action européen pour la finance durable

Le 8 mars, la Commission européenne a adopté son plan d'action européen sur la finance durable, inspiré des recommandations d'un groupe d'experts à haut niveau. Le document stratégique propose les actions clés suivantes:

- établir un langage commun pour la finance durable;
- créer un label européen pour les produits financiers verts;
- clarifier l'obligation, pour les investisseurs institutionnels et les gestionnaires d'actifs, de tenir compte des aspects de durabilité;
- intégrer la durabilité dans le conseil financier;
- intégrer la durabilité dans les exigences prudentielles;
- renforcer la transparence en matière de publication et de comptabilité des entreprises; et
- atténuer le court-termisme des marchés des capitaux.

Conférence de haut niveau sur la finance durable

Le 22 mars, la Commission européenne a organisé une conférence de haut niveau sur le rôle du système financier dans le soutien des actions de l'UE en matière de climat et de développement durable. Parmi les orateurs principaux figuraient le Président français Emmanuel Macron et l'ancien maire de New-York et homme d'affaires Michael Bloomberg, envoyé spécial des Nations-Unies pour le Changement climatique et co-président de l'initiative «America's Pledge». L'événement fut l'occasion de conforter l'engagement des dirigeants de l'UE et de grands acteurs privés en faveur des changements à apporter au système financier pour y intégrer la durabilité et de discuter de

la meilleure manière de mettre en œuvre le plan d'action sur la finance durable récemment présenté par la Commission.

Propositions législatives de la Commission européenne pour le financement de la croissance durable

Le 24 mai, la Commission européenne a publié le premier paquet de mesures législatives au titre du plan d'action pour financer la croissance durable. Le paquet comporte quatre propositions:

Un système européen de classification unifié («taxinomie») | La proposition établit des critères harmonisés pour déterminer si une activité économique est durable sur le plan environnemental. Étape par étape, la Commission recensera les activités qui peuvent être qualifiées de durables, en se basant sur les pratiques et les initiatives de marché existantes, ainsi que sur l'avis d'un groupe d'experts techniques.

Obligations des investisseurs et communication d'informations | Le règlement proposé introduira cohérence et clarté quant à la manière dont les investisseurs institutionnels, tels que les compagnies d'assurance, devraient intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur prise de décisions d'investissement. De plus, les investisseurs institutionnels devront démontrer comment leurs investissements s'alignent sur les objectifs ESG et divulguer comment ils respectent ces obligations.

Indices de référence correspondant à une faible intensité de carbone | Les règles proposées créeront une nouvelle catégorie d'indices de référence, comprenant l'indice de référence correspondant à une faible intensité de carbone, ou la version «décarbonée» des indices standard, et l'indice de référence correspondant à un bilan carbone positif.

Mieux conseiller les clients en matière de durabilité | La Commission a lancé une consultation afin d'évaluer comment inclure au mieux les critères ESG dans les conseils fournis par les entreprises d'investissement et les distributeurs d'assurance à leurs clients. Le but est de modifier les actes délégués mettant en œuvre la directive sur la distribution d'assurances (DDA). Selon les règles proposées, lorsque les entreprises évalueront si un produit d'investissement fondé sur l'assurance répond aux besoins de leurs clients, elles devront également prendre en compte les préférences en matière de durabilité de chaque client.

Le Parlement européen et le Conseil doivent encore examiner et se prononcer sur les propositions. L'adoption du règlement d'habilitation est prévue à partir de fin 2019 et plusieurs mesures devraient entrer en vigueur six mois plus tard. Certaines mesures, telles que l'établissement de la taxonomie, ne seront pas prêtes avant 2022 et les propositions concernant le conseil en investissement feront d'abord l'objet d'une consultation publique.

Le13 juin, la Commission européenne a publié la liste des membres du nouveau Groupe d'experts techniques sur la finance durable. Le groupe d'experts, dont la première réunion aura lieu en juillet 2018, est composé de 35 membres issus de la société civile, du milieu universitaire, du monde des entreprises et du secteur financier. Sa tâche principale sera d'aider la Commission européenne à élaborer:

- une taxonomie européenne des activités économiques durables sur le plan environnemental;
- une norme européenne pour les obligations vertes;
- une catégorie d'indices «bas carbone» à utiliser par les gestionnaires d'actifs et de portefeuilles pour une stratégie d'investissements à faible empreinte carbone; et
- des paramètres permettant d'améliorer la divulgation d'informations relatives au climat.

Rapport d'initiative du Parlement européen sur la finance durable

Le 29 mai, le Parlement européen a massivement voté en faveur de la résolution sur la finance durable, préparée par la rapporteure Molly Scott Cato (Verts, UK). Le rapport d'initiative souligne que les marchés financiers peuvent et doivent favoriser la transition vers une économie durable et insiste en particulier sur l'établissement d'un cadre politique pour diriger les investissements vers des activités économiques «décarbonées», résilientes aux catastrophes et efficaces en termes d'utilisation des ressources. Parmi les propositions formulées figurent le financement des investissements publics nécessaires à la transition vers une économie durable, l'incitation à se détourner des énergies non durables et la suppression progressive des subventions destinées aux combustibles fossiles.

Poursuivant les Objectifs de développement durable des Nations unies et les objectifs de l'Accord de Paris, les députés européens souhaitent que le prix des actifs préjudiciables à l'environnement soit déterminé en fonction de leur profil de risque à long terme et qu'une plus forte pression soit exercée sur les agences européennes pour qu'elles tiennent compte des objectifs de durabilité dans leurs projets de financement.

Les députés européens demandent également l'établissement de normes pour les obligations vertes, qui devraient être uniformes et fondées sur une taxonomie européenne.

Réglementation prudentielle

Réunions du groupe de travail

Le groupe de travail Réglementation prudentielle s'est réuni à Bruxelles le 9 mars pour discuter principalement du résultat de l'avis technique de l'EIOPA sur la révision de la formule standard sous Solvabilité II. Il a également été question du prochain test 2018 de résistance de l'assurance, de la révision des orientations de l'EIOPA concernant Solvabilité II et de la réponse de l'AMICE à la consultation publique sur le bilan de qualité concernant l'information prudentielle. Lors d'une nouvelle réunion organisée à

Bruxelles le 20 avril, les discussions ont principalement porté sur le test 2018 de résistance de l'assurance, sur la prochaine révision du paquet «garanties long terme» en lien avec les discussions sur les normes internationales de fonds propres pour l'assurance (insurance capital standard - ICS), ainsi que sur l'étude d'impact de la révision de la formule standard sous Solvabilité II, réalisée par l'EIOPA. Le groupe de travail a commencé à examiner les propositions de l'EIOPA concernant les modifications du paquet sur l'information prudentielle et le Secrétariat de l'AMICE a présenté une synthèse des récents développements concernant la Commission européenne/l'EIOPA.

Le groupe de travail s'est à nouveau réuni à Bruxelles le 1er juin. À l'ordre du jour de la réunion figuraient la révision 2018 de Solvabilité II, le suivi du test 2018 de résistance de l'assurance et la demande d'informations adressée par la Commission européenne à l'EIOPA sur la révision 2020 de Solvabilité II.

Consultation de la Commission européenne sur le bilan de qualité concernant l'information prudentielle

Le 14 mars, l'AMICE a remis sa réponse à la consultation publique de la Commission européenne sur le bilan de qualité concernant l'information prudentielle. L'AMICE a exprimé ses inquiétudes face aux défis posés par les obligations de Solvabilité II en matière d'information prudentielle. Par ces informations, l'AMICE veut convaincre la Commission européenne de la nécessité de simplifier le paquet sur l'information prudentielle de Solvabilité II.

Solvabilité II

Audition publique à la Commission européenne

Le 27 mars, la Commission européenne a organisé à Bruxelles une audition publique sur la révision des mesures d'exécution de Solvabilité II. La présentation introductive de Valdis Dombrovskis, Vice-président de la Commission européenne, a été suivie d'un débat réunissant des experts du secteur de l'assurance et de la gestion d'actifs, des représentants d'autorités de contrôle, de la société civile et du Parlement européen. Dans son intervention, la Secrétaire générale de l'AMICE, Sarah Goddard, a insisté sur la nécessité d'une approche proportionnée en la matière.

Débat de la commission ECON sur la révision 2018 de Solvabilité II

Le Secrétariat de l'AMICE a suivi le débat organisé le 16 mai par la commission parlementaire européenne ECON sur la révision 2018 de Solvabilité II. Martin Merlin, directeur à la DG FISMA (Commission européenne), a indiqué que la proposition de l'EIOPA concernant le risque de taux d'intérêt serait réexaminée dans le cadre de la révision plus large de Solvabilité II, prévue en 2020. Fausto Parente, directeur exécutif à l'EIOPA, était également présent.

Task force sur l'allocation d'actifs

Le 20 mars, le Secrétariat de l'AMICE a assisté à la réunion de la Task Force on Asset Allocation, organisée par le CEPS, lors de laquelle il a été discuté des investissements durables et du plan d'action de la Commission européenne.

EIOPA - Obligations d'information et de déclaration

L'EIOPA a lancé une consultation publique afin de recueillir l'avis de parties prenantes sur les propositions de corrections et modifications requises par les changements introduits dans le règlement délégué (UE) 2017/1542 de la Commission en ce qui concerne les sociétés d'infrastructure, sur les notes explicatives de l'EIOPA concernant les modèles d'analyse de variation et sur les problèmes identifiés dans le cadre du système de Questions & Réponses.

En Mars, l'EIOPA a mis à jour sa note explicative des modèles d'analyse de variation. Les principaux changements concernent le traitement des produits adossés à des unités de compte et des produits liés à des indices. Les corrections/modifications des instructions (NTE relatives aux obligations d'information) seront proposées dans le cadre du projet de correction des NTE 2018, que l'EIOPA devrait approuver en juillet.

Le 12 avril, le Secrétariat de l'AMICE a participé à une réunion de l'EIOPA sur les obligations d'information et de déclaration, et plus particulièrement sur les objectifs et le contenu des documents de consultation concernant les NTE relatives aux obligations d'information et de déclaration. L'AMICE a posé plusieurs questions et exprimé ses préoccupations au sujet des modèles d'analyse de variation.

En mai, l'AMICE a répondu à l'appel de l'EIOPA à soumettre des commentaires sur sa proposition de corrections/modifications des NTE relatives aux obligations d'information et de déclaration. Les modifications/corrections proposées concernent principalement les changements apportés au paquet sur l'information prudentielle consécutivement à la reconnaissance des sociétés d'infrastructure comme nouvelle classe d'actifs, à l'examen des modèles d'analyse de variation, à l'identification d'une série de problèmes dans le cadre du système de Q&R et par les ANC, et aux propositions reçues du secteur.

Proposition de la Commission européenne sur les titrisations

La Commission européenne a lancé une consultation sur les calibrages révisés pour les investissements

dans des titrisations par les entreprises d'assurance et de réassurance sous Solvabilité II.

La consultation est clôturée depuis le 15 mai.

La Commission européenne approuve la proposition de l'EIOPA concernant l'UFR

La Commission européenne a adopté un règlement d'exécution arrêtant les informations techniques relatives aux courbes des taux d'intérêt sans risque, applicable à partir de fin mars 2018 pour le calcul des provisions techniques dans le bilan sous Solvabilité II. Le règlement d'exécution arrête des informations techniques en ce qui concerne les courbes des taux d'intérêt sans risque, les corrections pour volatilité et les marges fondamentales pour le calcul de l'ajustement égalisateur, conformément à l'article 77 *sexies* de la directive Omnibus II. Les taux à terme ultime (UFR) sont déterminés à l'aide de la nouvelle méthodologie de calcul de l'UFR.

EIOPA - Actualités

- L'EIOPA a publié les informations techniques pour le calcul de l'ajustement symétrique de l'exigence de capital pour actions sous Solvabilité II, applicable fin mars 2018.
- L'EIOPA a publié les courbes des taux d'intérêt sans risque sous Solvabilité II, applicables fin mars 2018;

L'EIOPA a actualisé les Q&R suivants:

- Q&R sur la communication d'informations.
- Q&R sur la liste des administrations régionales.
- Q&R sur les modèles internes.
- Q&R sur les procédures, formats et modèles du SFCR.
- Q&R sur le règlement délégué (EU) 2015/35.
- Q&R sur les orientations concernant la réassurance.
- Q&R sur les orientations concernant la délimitation des contrats.
- Q&R sur les orientations concernant la solvabilité des groupes.
- Q&R sur les orientations concernant les risques de catastrophe d'origine sanitaire.
- Q&R sur les orientations concernant l'ORSA.
- Q&R sur les orientations concernant les obligations d'information et de déclaration.

Publication par l'EIOPA du tableau de bord des risques

En avril, l'EIOPA a publié son tableau de bord des risques, actualisé sur la base des données du quatrième trimestre 2017. Les résultats montrent que l'exposition au risque du secteur européen de l'assurance est restée stable. Malgré les résultats macro-économiques positifs, les faibles taux d'intérêt demeurent une source de risque majeure pour les assureurs européens.

Les risques de marché et de crédit se sont maintenus à un niveau moyen. Les marges ont encore diminué et les craintes liées à une mauvaise appréciation potentielle du risque de crédit subsistent. La volatilité des cours des actions a augmenté et les évaluations sont actuellement légèrement plus basses.

Les niveaux médians de rentabilité sont restés globalement les mêmes que ceux relevés au quatrième trimestre 2016 et les niveaux de solvabilité sont restés élevés, tant pour les groupes que pour les sociétés individuelles. Les risques d'assurance ont été maintenus à un niveau moyen en raison de l'impact des catastrophes naturelles intervenues au troisième trimestre.

Les perceptions du marché ont été inégales, avec une performance supérieure pour les cours des actions du secteur de l'assurance et, en même temps, une détérioration des perspectives de notation externe pour certains groupes d'assurance.

EIOPA - Étude comparative des risques

Le 22 mai, l'EIOPA a publié sa première étude sur la modélisation des risques de marché et de crédit. L'étude fait apparaître des variations importantes dans les résultats du modèle d'évaluation des actifs, imputables en partie aux spécificités du modèle, montrant ainsi la nécessité de nouvelles mesures de surveillance. Cette étude est la première étape d'un processus continu de contrôle et de comparaison des modèles internes pour les risques de marché et de crédit.

Plan EIOPA pour la convergence des pratiques de surveillance

L'EIOPA a publié son plan 2018-2019 pour la convergence des pratiques de surveillance applicables au secteur de l'assurance, spécifiquement axé sur la mise en œuvre de Solvabilité II. L'EIOPA souhaite que la convergence des pratiques de surveillance garantisse un niveau de surveillance élevé, efficace et cohérent dans l'ensemble de l'Union européenne, apportant ainsi un degré similaire de protection à tous les preneurs et bénéficiaires d'assurance. L'EIOPA a défini trois domaines prioritaires: la mise en œuvre d'une culture commune en matière de surveillance; le traitement des risques liés au marché intérieur et à l'égalité des conditions de concurrence, susceptibles d'entraîner un arbitrage prudentiel; et la surveillance des risques émergents.

Avis de l'EIOPA | Retrait du Royaume-Uni de l'UE

L'EIOPA a émis un avis sur la solvabilité des assureurs à la lumière du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'objectif de cet avis est d'appeler les autorités nationales de contrôle à veiller à ce que tous les risques afférents à la solvabilité des assureurs et liés au futur statut de pays tiers du Royaume-Uni soit étudiés de façon appropriée.

Proportionnalité | La PRA envisage de dispenser les PME de l'audit externe du SFCR

Au Royaume-Uni, la Prudential Regulation Authority (PRA) a lancé une consultation sur sa proposition de

modifier la règle exigeant l'audit externe de parties du rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR). Les petits assureurs ne seront pas tenus de prévoir un audit externe de leur SFCR pour les exercices financiers clôturés au 15 novembre 2018 ou après cette date. Les petits assureurs sont définis sur la base d'une mesure du risque d'entreprise, en appliquant un facteur de risque aux primes émises brutes et à la meilleure estimation des engagements.

La consultation expire le 11 juillet.

EIOPA - Test 2018 de résistance de l'assurance

En mars, l'EIOPA a publié la liste des participants et le calendrier pour le test 2018 de résistance de l'assurance. Le test a été adapté pour évaluer la vulnérabilité du secteur européen de l'assurance à des scénarios défavorables spécifiques et est basé sur un échantillon de 42 groupes d'assurance. Après la consultation informelle de cinq parties prenantes sur les documents de l'EIOPA concernant le test 2018 de résistance, l'AMICE a participé, en avril, à une table ronde organisée par l'EIOPA, lors de laquelle les problèmes concernant la conception et la nature des scénarios, l'absence de directives claires dans certains domaines et la difficulté d'effectuer l'exercice dans les délais fixés ont été soulignés. L'AMICE a également participé à une réunion de suivi organisée en ligne par l'EIOPA et a présenté deux séries d'observations. À la suite de l'intervention de l'AMICE, l'EIOPA a accepté de modifier certains éléments dans les documents du test de résistance.

L'EIOPA a lancé son quatrième test de résistance de l'assurance le 14 mai. Seuls 42 groupes ont été invités à y participer, mais plusieurs pays ont décidé d'effectuer le test à titre d'exercice.

Contributions de l'EIOPA au débat sur le risque systémique

En mars, l'EIOPA a publié le deuxième document de sa série de contributions au débat sur le risque systémique et la politique macroprudentielle. Selon l'EIOPA, le document «identifie, classe et donne une évaluation préliminaire» des outils ou mesures figurant dans Solvabilité II et permettant de réduire les sources de risque systémique, identifiées dans le premier document de contribution de l'EIOPA publié en février. Ce deuxième document contient également une annexe détaillée sur l'impact macroprudentiel, en cas de stress, de certaines mesures concernant les garanties de long terme.

Statistiques de l'EIOPA

Fin mars, l'EIOPA a publié une nouvelle série de statistiques trimestrielles fondées sur les données du troisième trimestre 2017. Ces statistiques sont publiées chaque trimestre et incluent des données, agrégées au niveau national, sur le bilan, les fonds propres/ratios SCR & MCR par pays, ainsi que des données sur les primes, sinistres et dépenses, établies sur la base des informations communiquées par plus de 3 000 entreprises.

Assurance automobile

Groupe de travail Assurance automobile

Le 24 mai, la Commission européenne a publié sa proposition de révision de la directive sur l'assurance automobile (directive 2009/103/CE). La Commission propose d'apporter les modifications suivantes aux règles actuelles de l'Union en matière d'assurance automobile:

Champ d'application | Couverture des accidents survenant lors de l'utilisation habituelle d'un véhicule à des fins de transport, y compris sur des propriétés privées.

Véhicules sans conducteur | Application de l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile automobile aux véhicules autonomes et semi-autonomes.

Bicyclettes électriques et autres nouveaux types de véhicules électriques | Les nouveaux types de véhicules automoteurs, tels que les bicyclettes électriques, gyropodes et scooters électriques, relèvent déjà du champ d'application de la directive. Les États membres pourront exempter les nouveaux types de véhicules électriques de l'obligation d'assurance en responsabilité civile à condition qu'un fond national de garantie supporte les frais d'indemnisation des victimes en cas d'accident.

Insolvabilité d'un assureur | Si l'assureur d'un véhicule responsable d'un accident est insolvable et n'a pas apporté une réponse motivée à une demande de dédommagement dans un délai de trois mois, les victimes seront indemnisées par un organisme d'indemnisation dans l'État membre de résidence.

Relevés de sinistres | La Commission propose d'harmoniser le contenu et le format des relevés de sinistres dans l'UE. Les assureurs devront appliquer aux relevés de sinistres délivrés par un assureur d'un autre État membre le même traitement qu'à ceux délivrés dans leur État membre (clause de non-discrimination). De plus, les assureurs devront publier leur politique en matière d'utilisation des historiques de sinistres pour le calcul des primes d'assurance automobile des clients actuels et potentiels.

Conduite sans assurance | La proposition renforce le pouvoir des États membres de contrôler l'assurance des véhicules qui ont leur stationnement habituel sur le territoire d'un autre État membre ou qui ont leur stationnement habituel sur le territoire d'un pays tiers et entrent sur leur territoire à partir du territoire d'un autre État membre.

Montants minimaux de couverture | La proposition harmonise à l'échelle de l'UE les niveaux minimum de couverture des dommages corporels (6 070 000 EUR par accident, quel que soit le nombre de victimes ou 1 220 000 EUR par victime) et des dommages matériels (1 220 000 EUR par sinistre, quel que soit le nombre de victimes). Les États membres restent toutefois libres de fixer des montants supérieurs à ceux prévus dans la directive.

À la suite de cette publication, le groupe de travail Assurance automobile de l'AMICE a tenu une réunion en ligne pour faire part de ses observations et

inquiétudes à Marek Lysy, conseiller juridique et politique au sein de l'unité «Assurances et pensions» de la Commission européenne.

Lors de cette réunion, le groupe de travail a également discuté du troisième «paquet mobilité» et de la question de l'accès aux données embarquées.

Troisième «paquet mobilité»

Le 17 mai, la Commission européenne a présenté un important paquet de propositions en matière de politique de transport, appelé troisième train de mesures sur la mobilité. La Commission propose notamment une stratégie pour faire de l'Europe un leader mondial des systèmes de mobilité autonomes et sûrs. Elle propose également de nouveaux dispositifs de sécurité pour les véhicules automatisés dans le cadre de la révision du règlement général sur la sécurité. En ligne avec la position de l'AMICE, la Commission confirme que la directive sur l'assurance automobile est appropriée pour les véhicules autonomes. Elle reconnaît par ailleurs que les constructeurs automobiles ont un accès privilégié aux données embarquées et que cette situation peut entraîner une distorsion de la concurrence. Cependant, la Commission ne définit aucune feuille de route législative précise en ce qui concerne l'accès aux données embarquées.

Comptabilité

Réunion du groupe de travail Comptabilité

Le groupe de travail Comptabilité a tenu une réunion en ligne le 18 mai pour examiner le résultat des discussions de la réunion du GRT de l'IASB du 2 mai, et notamment des discussions concernant l'unité de compte, les unités de couverture et la délimitation des contrats. Le Secrétariat a par ailleurs présenté une synthèse des discussions menées au niveau de la CE et de l'EFRAG (Groupe consultatif pour l'information financière en Europe) et de l'IASB (Conseil des normes comptables internationales) au sujet de l'avis d'approbation de la norme IFRS 17. Le Secrétariat a également communiqué au groupe de travail les dernières informations concernant les essais sur le terrain réalisés par l'EFRAG et l'étude de cas simplifiée transmise par l'EFRAG.

Réunions du GET de l'EFRAG

Le 7 mars, le Secrétariat de l'AMICE a participé en ligne à une nouvelle réunion du Groupe d'experts techniques, organisée dans les locaux du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG). Il a notamment été discuté des documents de base de l'EFRAG concernant le MSC et la transition, ainsi que des observations transmises au groupe de ressources de transition de l'IASB.

Norme IFRS 17

L'EFRAG a publié les deuxième et troisième documents de base sur les exigences contenues dans la norme IFRS 17. Ces documents portent sur la **comptabilisation de la marge de service contractuelle** et les **exigences de transition** au titre de la norme IFRS 17 (Release of the Contractual Service Margin et Transition Requirements).

Norme IFRS 17 | Monographie didactique de l'AAI

L'Association Actuarielle Internationale (AAI) a annoncé la publication d'une monographie didactique sur les ajustements du risque pour les contrats d'assurance dans le cadre de l'IFRS 17.

Réunion du GRT de l'IASB

L'AMICE a participé à la réunion du Groupe de ressources de transition (GRT) pour la norme IFRS 17, organisée le 2 mai à Londres. Les discussions du GRT, chargé d'examiner la mise en œuvre de la norme IFRS 17, ont porté sur les contrats d'assurance combinés, le calcul de l'ajustement pour les risques non financiers au sein d'un groupe d'entités, les flux de trésorerie relatifs aux contrats, le périmètre des contrats de réassurance assortis de mécanismes de refixation annuelle du prix et la détermination de la quantité d'avantages pour identifier les unités de couverture.

La prochaine réunion du GRT aura lieu le 26 septembre. Les questions concernant la mise en œuvre de la norme IFRS 17 peuvent être transmises jusqu'au 20 juillet.

Rapport annuel 2017 de l'EFRAG

L'EFRAG a publié son rapport annuel 2017, qui met en lumière les éléments suivants:

- L'avis final d'approbation de la norme IFRS 16 *Contrats de location* (appuyé par la première analyse d'impact macro-économique complète de l'EFRAG).
- Le travail préparatoire de l'avis d'approbation de la norme IFRS 17 relative aux contrats d'assurance.
- Les travaux de recherche de l'EFRAG sur la protection des investissements à long terme en Europe.
- L'influence de l'EFRAG sur le projet de l'IASB concernant les principes de communication d'information.

Le rapport annuel de l'EFRAG est accessible via ce lien. L'AMICE a un statut d'observateur au sein du groupe de travail Insurance Accounting de l'EFRAG (voir page 27 du rapport).

Réunion du Conseil d'administration de l'EFRAG

Le 23 avril, le Secrétariat a participé en ligne à une réunion du Conseil d'administration de l'EFRAG. Le Conseil d'administration a confirmé le plan de travail des prochains mois, ainsi que les réunions de septembre et octobre 2018 qui porteront sur le projet d'avis d'approbation de la norme IFRS 17. Le Conseil d'administration a également examiné le feedback et les questions concernant la réassurance financière et l'admissibilité de la réassurance pour l'approche fondée sur les commissions variables.

Le 30 mai, le Secrétariat de l'AMICE a participé en ligne à une nouvelle réunion du Conseil d'administration de l'EFRAG. Le Conseil

d'administration a été informé de l'état d'avancement du projet d'avis d'approbation de la norme IFRS 17 relative aux contrats d'assurance, ainsi que du plan de travail. Lors de cette réunion, des représentants d'actuaires et d'analystes financiers européens ont présenté leurs points de vue sur la norme IFRS 17.

Réunion du GT Insurance Accounting de l'EFRAG

Le 26 avril, le Secrétariat de l'AMICE a participé à une réunion du groupe de travail Insurance Accounting de l'EFRAG. Les discussions ont porté sur le document de l'EFRAG concernant la réassurance financière et l'admissibilité de la réassurance pour l'approche fondée sur les commissions variables et sur les observations transmises au groupe de ressources de transition de l'IASB (c'est-à-dire, le traitement des contrats d'assurance combinés, le calcul de l'ajustement des risques non financiers au sein d'un groupe d'entités, le traitement des flux de trésorerie relatifs aux contrats, le périmètre des contrats de réassurance assortis de mécanismes de refixation annuelle du prix et la détermination de la quantité d'avantage pour identifier les unités de couverture). La réunion s'est clôturée par une synthèse sur le reporting et d'autres questions soumises à l'IASB par diverses parties intéressées.

Le groupe de travail Insurance Accounting de l'EFRAG s'est à nouveau réuni en mai afin de discuter des exigences à inclure dans l'avis d'approbation de la norme IFRS 17 et des résultats de la réunion du GRT de l'IASB du 2 mai. Parmi les autres points abordés lors de la réunion: les instruments financiers présentant des caractéristiques de capitaux propres, la comparaison de la norme IFRS 17 avec les exigences réglementaires américaines (US GAAP), ainsi que les résultats de l'étude quantitative sur l'utilisation de la réassurance.

La réunion de juin a porté sur l'Annexe II de l'avis d'approbation de la norme IFRS 17. Le groupe de travail a également été informé des premiers résultats du processus de sensibilisation des utilisateurs à la norme IFRS 17 et des avis sur le projet de recherche de l'IASB concernant les états financiers primaires.

Conférence AIM-CESE sur l'accès des mutuelles et coopératives d'assurance au marché international

La Secrétaire générale de l'AMICE est intervenue lors d'une conférence organisée début mars à Bruxelles par l'AIM et le Comité économique et social européen (CESE) sur l'accès au marché international pour les mutuelles et coopératives d'assurance depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité II, et plus particulièrement sur la problématique de la proportionnalité.

Nouvelle donne pour les consommateurs

Le 11 avril, la Commission européenne a présenté un important paquet de mesures, intitulé «Une nouvelle donne pour les consommateurs», visant à étendre la protection des consommateurs et à accroître la responsabilité des entreprises fautives. Le paquet de mesures contient une proposition de directive sur les recours collectifs et une directive omnibus qui apporte des modifications ciblées à quatre directives relatives à la protection des consommateurs. En vertu de cette «nouvelle donne pour les consommateurs», une entité qualifiée - par exemple, une organisation de défense des consommateurs - pourra déposer un recours (sous forme d'une demande d'indemnisation, de remplacement ou de réparation) pour le compte d'un groupe de consommateurs lésés par des pratiques commerciales illégales.

eSanté | Stratégie de la Commission sur la transformation numérique des soins de santé

Le 25 avril, la Commission a adopté une communication exposant un plan d'action qui place les individus au centre du système de soins de santé de trois manières:

- en permettant aux individus d'avoir accès, de manière transfrontalière et sûre, à leurs dossiers médicaux électroniques et en prévoyant la possibilité de partager ces dossiers par-delà les frontières;
- en facilitant l'utilisation d'ensembles de données plus vastes via une infrastructure de données européenne partagée pour prévenir les maladies, personnaliser les traitements médicaux et mieux anticiper les épidémies; et
- en mettant au point des outils numériques qui permettent aux individus de gérer plus activement leur santé dans le cadre de systèmes de soins intégrés.

Dialogue structuré entre la commission ECON et le commissaire Dombrovskis

Le 17 mai, Valdis Dombrovskis, vice-président de la Commission et commissaire chargé de la stabilité financière, des services financiers et de l'union du marché des capitaux, a participé au premier dialogue structuré de l'année 2018 avec la commission parlementaire des affaires économiques et monétaires (ECON). Le commissaire Dombrovskis a annoncé que la Commission allait présenter un nouveau lot de propositions, et notamment une proposition concernant l'élaboration d'un système européen de classification établissant les critères des produits financiers verts. D'autres actions sont prévues d'ici la fin du mandat de la Commission, notamment pour soutenir le projet du «Green Supporting Factor» et pour mieux intégrer les préoccupations de durabilité dans la gestion des risques. Le commissaire Dombrovskis a également appelé le Parlement à trouver un accord avant la fin de la législature sur deux grandes priorités: la réforme des AES et la proposition relative au PEPP.

Assistance

Projet DERRIS «climate change» - Unipol | Bruxelles

Unipol, membre de l'AMICE, a organisé une rencontre d'une demi-journée, le 29 mars à Bruxelles, afin de présenter le travail accompli en collaboration avec des administrations publiques, des institutions universitaires et des PME pour le projet DERRIS (DisastEr Risk Reduction InSurance). L'événement a rassemblé une grande diversité de parties prenantes qui ont poursuivi les discussions sur le rôle des assureurs, en tant que gestionnaires de risques et investisseurs, en matière de prévention, de gestion et de transfert des risques liés aux effets du changement climatique. La Secrétaire générale de l'AMICE, Sarah Goddard, a animé une table ronde consacrée au rôle novateur que peuvent jouer les assureurs, en tant que gestionnaires de risques, dans le financement de nouveaux mécanismes visant à réduire le risque climatique. Parmi les participants à cette table ronde figuraient Shaun Tarbuck (CEO ICMIF), Stefano Genovese (Unipol) et Max Linsen

(Responsable de politiques, DG Clima, Commission européenne).

Groupe de travail RSE

Dans le cadre de sa mission de facilitation du partage des connaissances et de l'apprentissage mutuel entre les membres de l'AMICE en matière de RSE, le groupe de travail a décidé de créer un groupe LinkedIn pour ses membres, de manière à ce qu'ils puissent poursuivre le networking entre les réunions.

Autres actualités

Réunions statutaires

Gouvernance | Comité exécutif de l'AMICE

Le Comité exécutif de l'AMICE s'est réuni à Bruxelles le 25 avril afin de faire le point sur le Congrès de juin, sur le travail des trois commissions de l'AMICE et sur l'élaboration de la nouvelle stratégie de l'AMICE. Les décisions du Comité exécutif ont été présentées au Conseil d'administration de l'AMICE lors de sa réunion de juin à Stockholm.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'AMICE s'est réuni dans les bureaux de P&V, à Bruxelles, le 20 mars. Le Conseil d'administration a approuvé les comptes 2017 de l'AMICE pour soumission à l'Assemblée générale de juin, ainsi qu'un projet de budget révisé pour 2018 et un projet de budget et cotisations pour 2019. Le Conseil d'administration a également approuvé le montant de la cotisation 2018. Les membres de l'AMICE recevront un appel à cotisation de 15 EUR par million de primes émises brutes, avec un minimum de 760 EUR et un maximum de 39 700 EUR. Les statuts de l'Association seront soumis à l'Assemblée générale de juin pour approbation des propositions de déplacer les références à la coopération avec l'ICMIF dans le règlement d'ordre intérieur de l'AMICE et de clarifier les relations suivies avec l'ICMIF dans un accord de coopération et d'échange d'informations, conformément à la décision de prendre acte du vote de l'AGE de décembre et de maintenir des relations suivies, mais informelles, avec l'ICMIF.

Le Conseil d'administration a approuvé la demande d'adhésion à l'AMICE présentée par la mutuelle grecque P.A.S.I.A. DX SYN.PE., une petite mutuelle d'assurance de bus.

Le Conseil d'administration a également discuté de l'appel à candidatures pour les représentants de l'AMICE au sein du groupe des parties concernées du secteur de l'assurance et de la réassurance institué par l'EIOPA, dans lequel le secteur mutuel/coopératif a trois sièges. L'AMICE a été invitée à proposer des candidats de qualité. Parmi les autres points à l'ordre du jour de la réunion figuraient les prochaines élections au Parlement européen, pour lesquelles les campagnes électorales nationales ont commencé, la thématique de la proportionnalité en vue de l'audition sur Solvabilité II, organisée le 27 mars et à laquelle l'AMICE a été invitée (voir ci-dessous), le Congrès de juin et un premier échange de vues sur la stratégie de l'AMICE pour la période 2019-2024.

Le Conseil d'administration de l'AMICE s'est ensuite réuni à Stockholm, avant l'Assemblée générale de juin, pour examiner, et si approprié, approuver une série de points: les comptes 2018 de l'AMICE, l'accord de coopération et d'échange d'informations entre l'AMICE et l'ICMIF, les modifications apportées au règlement d'ordre intérieur de l'AMICE à la lumière de l'accord susmentionné, l'élaboration de la nouvelle stratégie de l'AMICE qui entrera en application début 2019 et les

activités menées par l'AMICE à travers ses diverses commissions et collaborations.

Le Conseil d'administration s'est concentré en particulier sur les éléments de la stratégie, développée sous la supervision d'une taskforce Stratégie, spécialement créée à cet effet. Il se réunira à nouveau dans l'année pour commenter l'avancement de l'élaboration de la nouvelle stratégie de l'AMICE.

Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'AMICE, réunie à Stockholm, a approuvé les comptes 2017, modifié les statuts de l'Association, adopté un budget révisé pour 2018 et approuvé la proposition de budget et cotisations pour 2019. Tous les documents et le projet de procès-verbal sont disponibles sur le site web de l'AMICE. Les présidents des commissions et la Secrétaire générale ont présenté les activités menées en 2017 par l'AMICE: pour en avoir la synthèse, voir le Rapport annuel 2017.

Coopération | Comité exécutif de l'ICMIF

Le Président et la Secrétaire générale de l'AMICE ont participé, à titre ex officio, à la première réunion de l'année du Comité exécutif de l'ICMIF. La réunion a essentiellement porté sur l'élaboration de la nouvelle stratégie de l'ICMIF, qui entrera en application l'an prochain, en même temps que celle de l'AMICE. Le Comité exécutif a également examiné l'accord de coopération et d'échange d'informations entre l'AMICE et l'ICMIF, qui fournit un cadre précis pour le mode de collaboration des deux organisations, dans le meilleur intérêt de tous les membres.

Relations extérieures| Conférence de la FNMF

L'AMICE et l'AIM (Association internationale de la mutualité) ont tenu un stand commun lors du 42e Congrès de la *Mutualité Française* (FNMF - *Fédération nationale de la mutualité française*, membre de l'AMICE) organisé à Montpellier du 13 au 15 juin.

Le Congrès de la FNMF a lieu traditionnellement tous les trois ans depuis 1883. Chaque Congrès est organisé dans une région différente de la France et rassemble le mouvement mutualiste français pour débattre sur les défis futurs posés par le système de soins de santé et la protection sociale. Le thème du Congrès de cette année était «Protection sociale : la mutation. Les mutuelles proposent et agissent».

Le Secrétariat de l'AMICE y a présenté le travail de plaidoyer, de promotion et d'assistance effectué par l'Association, le Manifeste de l'assurance mutuelle et d'autres documents d'information publiés par l'AMICE. Le Congrès s'est déroulé en présence de 2 000 représentants du mouvement mutualiste français, de plusieurs décideurs politiques et du Président de la République française, Emmanuel Macron. Dans son discours inaugural, le Président Macron a exposé sa vision du système de santé français, compte tenu des transformations et des défis futurs tenant à l'accessibilité des soins, aux «déserts médicaux» et au vieillissement de la population.

Relations extérieures | Rencontre avec l'AIM

Le Secrétariat de l'AMICE a rencontré des représentants de l'AIM (Association internationale de la mutualité) pour discuter des problèmes de gouvernance affectant certains de leurs membres communs. Ce thème pourrait faire l'objet d'un événement dans le courant de l'année, auquel cas les membres en seront informés.

Relations extérieures | Insurance Europe

L'AMICE a un accord de coopération et d'échange d'informations avec Insurance Europe. À ce titre, le Secrétariat de l'AMICE participe à plusieurs réunions organisées par Insurance Europe, dont celles des comités Conduct of Business, Financial Reporting, Solvency II et Accounting. Des représentants d'Insurance Europe assistent également aux réunions des groupes de travail pertinents de l'AMICE. En outre, la Secrétaire générale de l'AMICE et le Directeur général d'Insurance Europe se rencontrent officiellement deux fois par an au titre de cet accord de coopération. La Secrétaire générale de l'AMICE a par ailleurs assisté à la conférence annuelle d'Insurance Europe organisée en mai.

Relations extérieures | GFIA et Insurance Europe

La Secrétaire générale de l'AMICE a participé à l'Assemblée générale de la GFIA (Fédération mondiale de l'assurance), ainsi qu'à un déjeuner consacré aux changements observés dans le secteur automobile.

Relations extérieures | World Traders

Le 15 juin, la Secrétaire générale de l'AMICE a participé à un débat sur diverses questions européennes lors d'une réunion organisée à Dublin dans le cadre du symposium de la Worshipful Company of World Traders. La Secrétaire générale a profité de l'occasion pour présenter le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative et ses valeurs aux participants, dont certains venaient du Royaume-Uni, du Luxembourg, d'Espagne, de Malte et d'Irlande.

Membres | Visite de membres

Le directeur des communications de Länsförsäkringar a rendu visite à l'AMICE le 14 mai. Le but était de s'informer sur le travail effectué par l'Association pour le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative et de rencontrer l'équipe de l'AMICE. L'AMICE apprécie les visites de ses membres, à titre individuel ou dans le cadre de leur participation aux groupes de travail et taskforces. Les membres intéressés par une telle visite sont invités à contacter le Secrétariat.

Membres | Rencontre avec le marché danois

Le 16 mai, le Président de l'AMICE et la Secrétaire de l'AMICE ont rencontré des assureurs mutuels danois afin de leur présenter les objectifs et accomplissements de l'AMICE. La présentation comportait une description du travail de plaidoyer, de communication et d'assistance fourni aux membres et le Président a partagé ses réflexions sur son expérience de l'AMICE en tant que dirigeant d'une petite mutuelle régionale d'assurance. L'AMICE remercie Allan Luplau, CEO de Sygeforskringen "danmark" et membre du Conseil d'administration de l'AMICE, pour l'organisation de cette rencontre.

Activités| RGPD

Comme tous les membres de l'AMICE le savent, le RGPD est entré en vigueur le 25 mai. L'AMICE est en train d'adapter ses traitements de données aux nouvelles exigences.

Vous recevez cette publication InSights, ainsi que d'autres courriers électroniques ou messages de l'AMICE, parce que l'organisation pour laquelle vous travaillez est membre de l'AMICE.

Les principales données à caractère personnel que nous recueillons et conservons dans notre base de données sont:

- les données d'identification (nom, adresse, numéro de téléphone, nom de l'entreprise, adresse électronique, fonction);
- les données liées à nos communications (courriers électroniques, réunions); et
- les données liées aux événements de l'AMICE auxquels vous avez participé.

Nous traitons vos données à caractère personnel à des fins d'entreprise légitimes telles que:

- l'exécution de l'accord d'adhésion conclu avec l'organisation que vous représentez ou pour laquelle vous travaillez;
- l'envoi de nos publications et actualités sur les activités de l'AMICE et le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative;
- la communication d'informations sur les réunions statutaires, les groupes de travail et autres événements;
- la facturation et la comptabilité;
- le partage d'informations via l'espace réservé aux membres sur le site web de l'AMICE;
- les accords de services (tels que la communication professionnelle courante);
- la gestion des questions et demandes;
- les relations publiques;
- les statistiques; et
- le contrôle d'accès pour un accès sécurisé à l'espace réservé aux membres sur le site web de l'AMICE.

Nous ne divulguerons pas vos données de contact personnelles à des tiers sans votre consentement préalable.

Si vous participez à un de nos événements, certains éléments de vos données personnelles (généralement votre nom, votre fonction et le nom de votre organisation) peuvent être divulgués à d'autres participants.

Pour toute question sur les données à caractère personnel que nous conservons, pour mettre à jour/rectifier ces données et/ou pour vous abonner/désabonner de l'une des communications régulières de l'AMICE, vous pouvez nous contacter

par courrier postal: AMICE aisbl, Rue du Trône 98, 1050 Bruxelles

par courrier électronique: helen.sheppard@amice-eu.org

Calendrier 2018

AMICE

13 septembre	Bruxelles	Groupe de travail RSE
19 septembre	Bruxelles	Groupe de travail Affaires réglementaires
25 septembre	Bruxelles	Groupe de travail Communications
26 septembre	Bruxelles	Groupe de travail Communications
9 octobre	Bruxelles	Comité exécutif
10 octobre	Bruxelles	Groupe de travail Santé
8 novembre	Bruxelles	Groupe de travail Communications
15 novembre	Bruxelles	Groupe de travail Affaires réglementaires
[Date] novembre	Bruxelles	Conseil d'administration
3 décembre	Paris	Groupe de travail Affaires réglementaires
4 décembre	Paris	Conférence conjointe AMICE-ICMIF sur les affaires réglementaires

ICMIF

9-11 octobre	Bruxelles	High Potential Course
16 octobre	Bruxelles	Comité exécutif
17 octobre	Bruxelles	Conseil d'administration
8-9 novembre	Espoo	Comité intelligence

Événements extérieurs

20 novembre	Frankfurt	Conférence EIOPA

Pour vous désinscrire de l'AMICE Insight, veuillez envoyer un e-mail à secretariat@amice-eu.org